

MRC de La Matanie

Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre de l'étude du projet de parc éolien du
canton de McNider à Saint-Damase

Mai 2025

INTRODUCTION

La MRC de La Matanie souhaite, par la présente, exprimer son appui au projet de parc éolien du canton de McNider à Saint-Damase, tel que proposé par Énergie renouvelable McNider S.E.C. Bien que le site d'implantation se trouve dans la MRC voisine de La Matapédia, la MRC de La Matanie est directement concernée par ce projet à titre de partenaire via la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIEBSL), actionnaire de l'Alliance de l'énergie de l'Est S.E.C., qui détient 50 % du projet aux côtés de Clearlight Energy.

Nous considérons que ce projet s'inscrit dans une démarche cohérente avec les objectifs régionaux de transition énergétique, de prospérité collective et de développement durable. La MRC de La Matanie, affectée par une dynamique de dévitalisation démographique et économique, voit dans ce type d'initiative une occasion concrète de revitalisation territoriale, de stimulation de l'économie locale et de création d'emplois en ruralité.

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DE LA MATANIE

S'étendant sur près de 3 400 km², le territoire de la MRC s'étire des abords de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, avec ses estrans et ses terrasses agricoles, jusqu'aux monts Notre-Dame et Chic-Chocs. Ce territoire compte douze municipalités, dont la ville de Matane qui rassemble les deux tiers de la population, et un territoire non organisé. Au total, 21 222 personnes habitaient en Matanie en 2024. Si La Matanie est riche d'une nature généreuse et omniprésente, elle doit composer avec un indice de vitalité économique de -10.7548, ce qui la place dans le dernier quintile (Q5) des MRC québécoises. Malgré un rattrapage économique, la MRC doit composer avec les défis du vieillissement de sa population dans un contexte de stagnation démographique. Elle est également confrontée aux grands enjeux nationaux que posent le maintien de la qualité des infrastructures et des services publics, la pénurie de logements et le manque de main-d'œuvre.

D'autre part, depuis 1998, La Matanie est teintée par la présence de l'industrie éolienne avec la construction du banc d'essai de Saint-Ulric et des parcs Le Nordais (Baie-des-Sables) et Jardin d'Éole (Saint-Ulric et Saint-Léandre). À ce jour, ce sont plus de 207 éoliennes qui sont érigées sur le territoire de la MRC de La Matanie en vertu des deux premiers appels d'offres d'Hydro-Québec. En plus de générer des retombées durables, le développement éolien a permis le développement d'une expertise industrielle locale, avec Marmen qui produit des composantes éoliennes à Matane. Plus récemment, la région cherche à se positionner dans le créneau de la récupération des pales en fibre de verre des parcs en fin de vie. Avec la saturation progressive du réseau de transport d'Hydro-Québec, la MRC a misé sur sa participation à la RIEBSL pour continuer à bénéficier du développement de futurs parcs éoliens. À ce jour, l'industrie éolienne bénéficie d'une excellente acceptabilité sociale en Matanie.

2. UN PROJET STRUCTURANT ET CONFORME AUX OBJECTIFS DU QUÉBEC ET DES COLLECTIVITÉS

Le projet éolien du canton de McNider a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2021-02, émis en décembre 2021 pour l'acquisition de 300 MW d'énergie éolienne. Localisé dans les municipalités de Saint-Damase et de Saint-Noël (MRC de La Matapédia), le projet vise l'implantation d'un maximum de 21 éoliennes pour une puissance installée de 122,32 MW.

Il s'inscrit pleinement dans les cibles de la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec et contribue à la réalisation du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec. En plus de renforcer l'approvisionnement énergétique propre du Québec, ce projet permet de maximiser les retombées dans les régions et de démontrer la capacité des territoires à jouer un rôle actif dans la transition énergétique.

La proximité du site avec le parc existant Saint-Damase I, exploité par Algonquin, permet également d'optimiser les infrastructures existantes, de réduire les impacts cumulatifs et de miser sur l'expérience acquise dans le milieu.

3. UN MODÈLE DE GOUVERNANCE PUBLIQUE ET INTERRÉGIONALE

La MRC de La Matanie, par sa participation à la RIEBSL, est directement impliquée dans l'Alliance de l'énergie de l'Est, copropriétaire du projet. Cette alliance regroupe plusieurs partenaires publics (RIEBSL, Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, MRC de Montmagny, MRC de L'Islet) et constitue un modèle innovant de gouvernance énergétique décentralisée et solidaire.

Ce type de partenariat permet aux collectivités locales de participer activement à la planification et à l'exploitation de projets énergétiques stratégiques, tout en captant une part significative des bénéfices générés sur leur territoire. Il favorise la transparence, la responsabilisation des partenaires et l'ancrage régional des retombées économiques.

Ce modèle est d'autant plus pertinent pour les régions rurales comme La Matanie, qui doivent faire preuve d'audace pour diversifier leurs sources de revenus et renforcer leur autonomie financière. Entre avril 2017 et mars 2024, la MRC de La Matanie a touché un dixième des revenus éoliens de la RIEBSL, soit un peu plus de 5 M\$. Cette somme a été entièrement reversée aux onze municipalités assujetties à la compétence de la MRC en matière de production d'énergie. Il s'agit d'une source de revenus autonomes et prévisibles qui, selon les priorités locales, peut servir à atténuer le fardeau fiscal des contribuables municipaux ou soutenir la réalisation de projets de développement.

4. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES PARTENAIRES ET LES CITOYENS

Les retombées économiques attendues du projet sont considérables. Sur un horizon d'au moins 25 ans, il est prévu que les collectivités partenaires touchent des revenus récurrents sous forme de dividendes, redevances et contrats d'approvisionnement. Ces revenus pourront être investis dans le développement local, le maintien de services publics de qualité et la réduction du fardeau fiscal des citoyens.

La MRC de La Matanie bénéficiera, par sa participation à la RIEBSL, d'une part de ces bénéfices. De plus, il est important de souligner que des entreprises locales de La Matanie pourraient prendre part aux travaux de construction, d'entretien et de fourniture de biens et services associés au parc. Il est également possible que des emplois directs et indirects — tant pour la construction que pour l'exploitation à long terme — bénéficient à des travailleurs de La Matanie.

Dans un contexte où les communautés rurales luttent pour conserver leur population active et leur tissu économique, chaque opportunité de dynamisation du marché de l'emploi mérite d'être soutenue et valorisée.

D'autre part, la MRC profite également des investissements du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent dans diverses ententes sectorielles et de projets de développement. De 2017 à 2024, le CRD a réalisé des investissements de 4,7 M\$ lesquels ont permis d'obtenir, de divers ministères et partenaires, des contributions additionnelles de 55,8 M\$. Par exemple, l'appui du CRD a notamment permis de financer localement, en partie, la construction du marché public de La Matanie lequel a été inauguré en 2024 au coût de 2,6 M\$.

5. UN PROJET CONCERTÉ ET SENSIBLE AUX PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU

Le promoteur du projet a mis en œuvre une démarche de consultation élargie, mobilisant élus, citoyens, groupes agricoles, communautés autochtones et organismes du milieu. Les préoccupations exprimées (respect des érablières, biodiversité, qualité de vie, circulation, cohabitation des usages) ont été entendues, analysées et intégrées dans l'élaboration du projet.

Les mesures d'atténuation prévues (éviterment des milieux sensibles, enfouissement du réseau collecteur, plan de circulation adapté, comité de suivi citoyen) témoignent d'un souci de respect du territoire et de ses habitants. La création d'un mécanisme de plaintes, l'adaptation aux changements climatiques et la mise en place d'un comité de suivi représentent également des gages de rigueur et de responsabilité.

La MRC de La Matanie accueille favorablement cette approche qui reflète les meilleures pratiques en matière d'acceptabilité sociale.

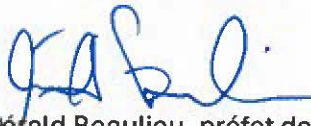
CONCLUSION

Le projet de parc éolien du canton de McNider constitue un levier économique, social et environnemental pour toute la région. Il incarne un modèle de développement concerté, durable et équitable auquel la MRC de La Matanie est fière de participer.

Dans un contexte de dévitalisation, de transition énergétique et de rareté des ressources publiques, ce projet représente une opportunité stratégique pour la revitalisation de nos collectivités. Il allie retombées financières, création d'emplois, respect de l'environnement et solidarité territoriale.

La MRC de La Matanie recommande donc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'émettre un avis favorable à la réalisation de ce projet structurant.

SIGNÉ, À MATANE, LE 7 MAI 2025



Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie